

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-100

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
(2) P207
(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (1)			
P2 Service d'utilité publique				• (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					• (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré	•	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-101

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

(2) P207

(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•			
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				• (1)		
P2 Service d'utilité publique					• (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						• (3)
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•		•	•	•	•
Jumelé		•				
Contigu		•				
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	3000	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	50	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur				•	•	•
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-102

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale	● (1)					
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		●				
P2 Service d'utilité publique			● (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500			
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●			
Entreposage extérieur	●	●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C211, C219

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-103

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			•			
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				• (1)		
P2 Service d'utilité publique					• (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						• (3)
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•	•		•
Entreposage extérieur					•	•
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-104

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		• (1)				
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-105

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		• (1)				
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (3)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple				•		
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-106

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle			• (2)				
P2 Service d'utilité publique	• (1)						
R - Récréatif							
R1 Extensive		• (3)					
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				
Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							
Usage mixte							
Usage multiple		•	•				
Entreposage extérieur	•	•	•				
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P104, P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATION

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-107

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

(1) P207

(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (1)			
P2 Service d'utilité publique				• (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					• (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré	•	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-108

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (1)			
P2 Service d'utilité publique				• (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					• (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-109 (1 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			•			
C2 Locale				•		
C3 Hébergement					• (1)	
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3	3	
Latérales (min.)	3	3	3	3	3	
Arrière (min.)	3	3	3	3	3	
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•				
Usage multiple			•	•	•	
Entreposage extérieur					•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-109 (2 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier	• (2)						
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle		• (3)					
P2 Service d'utilité publique			• (4)				
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	3	3	3				
Latérales (min.)	3	3	3				
Arrière (min.)	3	3	3				
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60					
Largeur (min.)	7	7					
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500				
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple	•						
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C602

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P107

(4) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-110

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500			
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-111

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (2)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur			•	•		
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-112

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité	•					
C2 Locale						
C3 Hébergement		•				
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (2)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•		•		
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-113

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (1)			
P2 Service d'utilité publique				• (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					• (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-114

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale			•				
C3 Hébergement							
C4 Artérielle				• (1)			
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle				• (2)			
P2 Service d'utilité publique					• (3)		
R - Récréatif							
R1 Extensive							• (4)
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7	7		
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•						
Usage multiple		•	•				•
Entreposage extérieur					•	•	•
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C410, C-411

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P107
(3) P207
(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-115

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité	•					
C2 Locale		•				
C3 Hébergement						
C4 Artérielle					•	
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier			•			
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				• (1)		
P2 Service d'utilité publique					• (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•			•	
Entreposage extérieur			•		•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102
(3) C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 1019

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-116

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-117

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		•					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (1)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-118

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	10000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	50	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-119

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-120

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				•		
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-121

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222

(3) P107

(4) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité			•				
C2 Locale			• (1)				
C3 Hébergement							
C4 Artérielle				• (2)			
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							•
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle				• (3)			
P2 Service d'utilité publique					• (4)		
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60		60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7		7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000		3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50		50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30		30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•					
Usage multiple			•				•
Entreposage extérieur				•	•	•	
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-122

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			● (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●						
Location de chambres	●						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur		●	●				
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-123 (1 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale			•				
C3 Hébergement				•			
C4 Artérielle					• (1)		
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier						• (2)	
I - Industriel							
I1 Légère							• (3)
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		•	•		•	•	•
Entreposage extérieur					•		•
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) I107

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C507

NOTES

(1) Le stationnement ou le remisage de véhicules lourds est interdit.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-123 (2 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (4)					
P2 Service d'utilité publique		• (5)(6)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé						
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Latérales (min.)						
Arrière (min.)						
Taux d'implantation (max.)						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P102, P104
(6) P208

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-124

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-125

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale			•(1)				
C3 Hébergement				•(2)			
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier					•		
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle						•(3)	
P2 Service d'utilité publique							•
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•						
Usage multiple		•	•	•	•	•	
Entreposage extérieur				•		•	•
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C303

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222

(3) P107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-126

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) P102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			•			
C2 Locale				•(1)		
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique				• (2)(3)		
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	4000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•	•		
Entreposage extérieur					•	
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-127

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle	• (1)(2)						
P2 Service d'utilité publique		• (3)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (4)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple	•		•				
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

(3) P207

(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-128

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			•			
C2 Locale				• (2)		
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60		60	60		
Largeur (min.)	7		7	7		
Profondeur (min.)			1	1		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•	•		
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C206, C209, C211, C220, C221

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-129

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		•				
C2 Locale		•				
C3 Hébergement			•			
C4 Artérielle				• (1)		
C5 Commerce automobile					• (2)	
C6 Service pétrolier					•	
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle					• (3)	
P2 Service d'utilité publique					• (4)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	3				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple		•	•	•	•	•
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C507

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P107

(4) P207

NOTES

(1) Le stationnement ou le remisage de véhicules lourds est interdit.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-130

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-131

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale		•					
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile			•				
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-132

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité			•				
C2 Locale				•			
C3 Hébergement							
C4 Artérielle					• (1)		
C5 Commerce automobile						• (2)	
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							•
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	1	1	1	1	1

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple					•	•	
Entreposage extérieur						•	
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C407, C408, C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C502

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-133

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle	•						
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5						
Latérales (min.)	5						
Arrière (min.)	5						
Taux d'implantation (max.)	50%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500						
Longueur de façade du terrain (min.)	30						
Profondeur du terrain (min.)	30						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-134

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		•				
C2 Locale			•			
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-200

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré	•						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-201

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré	•						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-202

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-203

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-204

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (1)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	15		
Latérales (min.)	10	10	10	15		
Arrière (min.)	10	10	10	15		
Taux d'implantation (max.)	20%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-205

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-206

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (1)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-207

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 202

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-208

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (1)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-209

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	● (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	30%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	●					
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-210

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-211

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (1)					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-212

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C107

(2) P107

(3) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			• (1)			
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (2)			
P2 Service d'utilité publique				• (3)		
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 18	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•				
Usage multiple			•	•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-213

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-214

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-215

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-216

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-217

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C107
(2) P207
(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		• (1)				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (3)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple		•		•		
Entreposage extérieur			•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-218

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (centre de vacances sans activités de dépanneur, restaurant ou auto-cuisine - (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)).

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive	● (2)					
R2 Intensive		● (1)				
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●					
Entreposage extérieur	●					
Projet intégré		●				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-219

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-220

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré	•						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-221

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		• (1)				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (4)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière					• (3)	
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15	15	
Latérales (min.)	5	5	5	15	15	
Arrière (min.)	5	5	5	15	15	
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	150	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple				•		
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C107
(3) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207
(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-222

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-223

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-224

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•						
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•				
Projet intégré	•						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-225

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-226

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle	• (1)						
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5						
Latérales (min.)	5						
Arrière (min.)	5						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000						
Longueur de façade du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple	•						
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103, P102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-227

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	●(1)					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		● (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-228

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle	• (1)						
C5 Commerce automobile		• (2)					
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5					
Latérales (min.)	5	5					
Arrière (min.)	5	5					
Taux d'implantation (max.)	30%	30%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60					
Largeur (min.)	7	7					
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple	•	•					
Entreposage extérieur	•	•					
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C407, C408

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C502

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-229

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		• (1)				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-300

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-301

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-302

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-303

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive				•		
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière					•	
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	15	
Latérales (min.)	5	5	5	5	15	
Arrière (min.)	5	5	5	5	15	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60			60		
Largeur (min.)	7			7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•	•		
Entreposage extérieur		•	•	•	•	
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-304

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-305

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		•				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				•		
R2 Intensive					•	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•		•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-306

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
 (2) A204, A205, A206
 (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022
1171-19-04	24 janvier 2024

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•(2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	✗					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-307

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15						
Latérales (min.)	15						
Arrière (min.)	15						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000						
Longueur de façade du terrain (min.)	150						
Profondeur du terrain (min.)	100						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-308

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-309

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-310

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive	• (1)					
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	10%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000					
Longueur de façade du terrain (min.)	150					
Profondeur du terrain (min.)	100					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-311

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone Rec-312

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive				•		
R2 Intensive	• (1)					
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						
Mode d'implantation						
Isolé	•			•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5			15		
Latérales (min.)	5			15		
Arrière (min.)	5			15		
Taux d'implantation (max.)	10%			10%		
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2			1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12			6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
Superficie du terrain - m² (min.)	40000			10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150			50		
Profondeur du terrain (min.)	100			100		
Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						
Usage mixte						
Usage multiple				•		
Entreposage extérieur	•			•		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-313

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-314

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5					
Latérales (min.)	5	5					
Arrière (min.)	5	5					
Taux d'implantation (max.)	30%	30%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12					
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur		•					
Projet intégré	•						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-315

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000			
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150			
Profondeur du terrain (min.)	265	265	265			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-316

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-317

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15	15	15		
Latérales (min.)	5	15	15	15		
Arrière (min.)	5	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-318

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	• (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive		• (2)				
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60				
Largeur (min.)		7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-319

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3 000	3 000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-320

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) P207

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-321

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) P207

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-322

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-323

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) P104, P108
(2) P202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (1)					
P2 Service d'utilité publique		• (2)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15			
Latérales (min.)	5	5	15			
Arrière (min.)	5	5	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	10000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Entreposage extérieur	•	•	•			
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-324

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-325

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15						
Latérales (min.)	15						
Arrière (min.)	15						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000						
Longueur de façade du terrain (min.)	150						
Profondeur du terrain (min.)	100						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-326

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	5	10	10		
Latérales (min.)	10	5	10	10		
Arrière (min.)	10	5	10	10		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-327

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-328

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) A202

NOTES

(3) La garde d'un maximum de 5 unités animales

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive		• (1)					
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière			• (2)(3)				
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5				
Latérales (min.)	5	5	5				
Arrière (min.)	5	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60				
Largeur (min.)	7	7	7				
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-400

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	• (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-500

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)		•				
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15				
Latérales (min.)	5	15				
Arrière (min.)	5	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-501

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)		•				
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15				
Latérales (min.)	5	15				
Arrière (min.)	5	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-502

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)		•				
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15				
Latérales (min.)	5	15				
Arrière (min.)	5	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-600

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P 207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-601

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000			
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150			
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

(3) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-602

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
10171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-603

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		• (1)				
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				• (3)(5)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière					• (4)	
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple				•	•	
Entreposage extérieur		•	•	•	•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P106
(4) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207
(5) R105

NOTES

(3) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-604

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60			60		
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-605

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-606

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15						
Latérales (min.)	15						
Arrière (min.)	15						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000						
Longueur de façade du terrain (min.)	150						
Profondeur du terrain (min.)	100						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-607

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-608

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				• (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-609

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)(4)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière				• (3)			
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000			
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150			
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux	•						
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•	•			
Projet intégré	•						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-610

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	• (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	10%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•					
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-611

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		• (1)(2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	4 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone I-700

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère	•					
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•					
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone EX-800

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle				• (2)		
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère	•					
I2 Lourde		•				
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction				•		

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60		60	60	
Largeur (min.)	7	7		7	7	
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	5000	5000	5000	40000	5000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	50	
Profondeur du terrain (min.)	50	50	50	100	50	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Entreposage extérieur	•	•	•	•		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C409, C410, C411, C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2021

Date: 5 mars 2019

Apur